

ENTRE NOUS

LA NEWSLETTER DES SALARIÉS INTÉRIMAIRES MANPOWER

n°266 Novembre 2024

TRAVAIL & HANDICAP

Ta force, ce sont tes compétences !

- ▶ Manpower, Agent de tous les Talents
- ▶ Manpower recrute aussi pour Manpower
- ▶ Toutes nos agences dorénavant accessibles
- ▶ SEEPH 2024 : Manpower se mobilise
- ▶ Tu es reconnu(e) Travailleur Handicapé ?
- ▶ Pourquoi et comment faire reconnaître ton handicap ?
- ▶ Élections professionnelles
- ▶ Le CDI-Intérimaire fête ses 10 ans !
- ▶ Compte Epargne Temps
- ▶ Restons connectés



Manpower®

HANDICAPÉ[®]

CAPABLE

Manpower, Agent de tous les Talents



Les Jeux paralympiques ont suscité un fort engouement populaire et leur médiatisation aura certainement contribué à faire évoluer les perceptions sur le handicap. Si le sport est un levier d'inclusion et de cohésion sociale, **l'emploi l'est tout autant.**

C'est pourquoi, depuis près de 20 ans, **Manpower s'engage en faveur d'un monde du travail plus inclusif.** A travers notre politique **Handicapable[®]**, nos 700 agences et cabinets de recrutement permettent, chaque année, à des milliers de Travailleurs Handicapés (**près de 3 800 en 2023**), d'accéder à un emploi en CDI, CDD, intérim et contrat d'alternance.

Véritables **"Agents de tous les Talents"**, nos équipes construisent avec eux un parcours professionnel visant une insertion professionnelle durable et valorisante.

Lutter contre les **préjugés et la discrimination**, sensibiliser ses équipes et celles de ses clients, adapter, chaque fois que possible, le poste et les conditions de travail de ses salariés intérimaires avec l'appui du médecin du travail... Telles sont les actions mises en place, au quotidien, par Manpower pour lever les freins rencontrés par les personnes en situation de handicap.



En savoir +

Manpower recrute aussi pour Manpower



En France, les entreprises de plus de 20 salariés doivent employer au moins **6% de Travailleurs Handicapés.**

Soucieux d'atteindre cet objectif, **Manpower fait de l'inclusion des personnes en situation de handicap un axe fort de sa politique RH.** Au fil des années, **son taux d'emploi de Travailleurs Handicapés a atteint, en interne, 4,36 %*.**



Tu es intéressé(e) pour rejoindre Manpower ?

Découvre nos offres d'emploi, et n'hésite pas à nous signaler si tu es reconnu(e) TH.

*Chiffre 2023

Toutes nos agences dorénavant accessibles*



Dès 2016, Manpower s'est engagé dans un **vaste chantier pour rendre ses agences accessibles aux personnes à mobilité réduite** (agencement du mobilier, rampe d'accès et sonnette à l'entrée) ou atteintes d'une déficience visuelle ou auditive (bande de guidage au sol, bandeau sur les vitres, boucle magnétique portable...).

Aujourd'hui, plus de 500 sites Manpower ont fait l'objet de travaux, et toute nouvelle ouverture d'agence doit dorénavant répondre à un cahier des charges très strict en matière d'accessibilité Handicap.

Nos collaborateurs en agence sont également sensibilisés à l'accueil des publics en situation de handicap, et peuvent pour les situations spécifiques s'appuyer sur la Mission Handicap national de l'entreprise pour obtenir aide et conseils.

*Sauf dérogations exceptionnelles liées à l'impossibilité de réaliser certains travaux.

▶ **Manpower, Agent de tous les Talents**

▶ **Manpower recrute aussi pour Manpower**

▶ **Toutes nos agences dorénavant accessibles**

▶ SEEPH 2024 : Manpower se mobilise

▶ Tu es reconnu(e) Travailleur Handicapé ?

▶ Pourquoi et comment faire reconnaître ton handicap ?

▶ Élections professionnelles

▶ Le CDI-Intérimaire fête ses 10 ans !

▶ Compte Epargne Temps

▶ Restons connectés



TRAVAIL & HANDICAP

Ta force, ce sont tes compétences !



SEEPH 2024 : Manpower se mobilise



Comme chaque année, Manpower prendra part, partout en France, à la **Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées** du 18 au 22 novembre : forums emploi, job datings, animations chez des clients...



L'entreprise offrira, par ailleurs, la **possibilité à des demandeurs d'emploi en situation de handicap de découvrir ses métiers à travers l'opération DuoDay** : des salariés d'agences ou des services supports formeront un binôme avec un Travailleur Handicapé pour leur proposer une journée d'immersion professionnelle.



Des rencontres aussi enrichissantes pour les accueillants que pour celles et ceux qui seront accueillis !



Tu es reconnu(e) Travailleur Handicapé ?



N'hésite pas à en **informer ton agence** ou à **enregistrer cette information dans ton dossier** manpower.fr ou sur l'appli Mon Manpower.

Ton agence est également à ta disposition pour échanger sur tes éventuels besoins ou attentes en lien avec ta situation de handicap.



Pourquoi et comment faire reconnaitre ton handicap ?



Faire reconnaître sa situation de handicap au travail par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) est essentiel pour pouvoir prétendre à certains droits (notamment en matière de reclassement, d'adaptation de poste ou de licenciement) et accéder à des dispositifs et aides favorisant l'inclusion et le maintien dans l'emploi.

La **Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)** doit faire l'objet d'une demande auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). Elle est attribuée de manière soit temporaire (entre 5 et 10 ans), soit définitive, si après analyse du dossier médical, la CDAPH juge le handicap irréversible.

Chaque année, plus de 500 000 français en font la demande. Les intérimaires peuvent, s'ils le souhaitent, **se faire accompagner dans cette démarche par le Service social du FASTT* joignable au 01 71 25 08 28.**

A noter que les personnes titulaires d'une carte mobilité inclusion avec mention "invalidité", ou bénéficiant d'une Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) ou d'une pension d'invalidité ou encore d'une rente de la Sécurité sociale en lien avec une incapacité permanente partielle d'au moins 10%, se voient conférer de plein droit le statut de travailleur handicapé.

*Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire

Élections professionnelles

Des négociations pour définir un nouveau calendrier électoral actualisé, ont débuté courant octobre.

Des informations complémentaires sur ces prochaines élections te seront ultérieurement transmises sur les différents canaux de communication habituels au sein de Manpower (par courrier postal, e-mail et téléphone), une fois le calendrier arrêté en accord avec les organisations syndicales.

Nous t'invitons dès maintenant à **vérifier** et à **mettre à jour tes données personnelles** (adresse postale, e-mail et N° de téléphone portable) directement depuis ton compte **Mon Manpower** dans la rubrique "Complétez votre profil".

- ▶ Manpower, Agent de tous les Talents
- ▶ Manpower recrute aussi pour Manpower
- ▶ Toutes nos agences dorénavant accessibles
- ▶ **SEEPH 2024 : Manpower se mobilise**
- ▶ **Tu es reconnu(e) Travailleur Handicapé ?**
- ▶ **Pourquoi et comment faire reconnaître ton handicap ?**
- ▶ **Élections professionnelles**
- ▶ Le CDI-Intérimaire fête ses 10 ans !
- ▶ Compte Epargne Temps
- ▶ Restons connectés



TRAVAIL &
HANDICAP

**Ta force,
ce sont tes
compétences !**



zoom sur l'actu

CDI • INTÉRIMAIRE

Depuis 10 ans :
plus qu'un contrat,
un accélérateur
de trajectoire.

MyPath®



Envie d'un tremplin pour un 1^{er} emploi en CDI, de te reconverter, d'enrichir tes expériences ou d'acquérir de nouvelles compétences ?

En signant un CDI-I, tu rejoins le programme **MyPath®** qui te propose un **accompagnement sur mesure** tout au long de ton parcours !

- Ton Agent de Talents dédié à ta trajectoire professionnelle.
- Les avantages du CDI et de l'intérim réunis.
- Un revenu mensuel garanti.
- Des missions diversifiées.



+ 1200 offres à pouvoir

Compte Epargne Temps

Le **nouveau** Compte Épargne Temps Manpower va te rendre h€ur€ux !

Et si tu plaçais des éléments de ton salaire sur ton CET pour faire travailler ton argent au taux exceptionnel de 8% ? Prépare un projet ou anticipe simplement les imprévus en plaçant :

- tes Indemnités de Fin de Mission (IFM),
- tes primes (13^{ème} mois, annuelle, de vacances et fidélité),
- **et nouveauté** : tes Indemnités Compensatrices de Congés Payés (ICCP).



**+ tu places, + ton CET
te rapporte !**



8%

bruts annuels :
Taux d'intérêt
exceptionnel bien
supérieur aux
placements bancaires
traditionnels.



**Capital garanti
à 100% sans limite
de montant**
ni condition de
durée de placement.



**Gère simplement
ton CET**
à tout moment
depuis ton compte
Mon Manpower.

- ▶ Manpower, Agent de tous les Talents
- ▶ Manpower recrute aussi pour Manpower
- ▶ Toutes nos agences dorénavant accessibles
- ▶ SEEPH 2024 : Manpower se mobilise
- ▶ Tu es reconnu(e) Travailleur Handicapé ?
- ▶ Pourquoi et comment faire reconnaître ton handicap ?
- ▶ Élections professionnelles
- ▶ **Le CDI-Intérimaire fête ses 10 ans !**
- ▶ **Compte Epargne Temps**
- ▶ Restons connectés



**TRAVAIL &
HANDICAP**

**Ta force,
ce sont tes
compétences !**



Manpower®

**FAIS BOUGER
TA VIE PRO**
avec l'appli
Mon Manpower

Télécharge-la vite






MyPath®
**JE PEUX COMPTER
SUR MON AGENT**
pour promouvoir
mon profil auprès
des entreprises

Découvre notre
démarche Agents des
talents / MyPath®




Des actus, des
jeux concours...

**Suis-nous sur
Instagram :**
@manpowerfrance





**Rejoins-nous
sur TikTok**
@manpowerfrance





**Découvre tous
tes avantages et
services exclusifs,**
accessibles dès ta
1^{ère} heure de mission.



SANTÉ

VIE PRATIQUE

LOGEMENT

FORMATION

Lettre Entre Nous n°266, Novembre 2024 - Manpower France SAS au capital de 50 000 000 € - RCS Nanterre 429 955 297 - APE 7820 Z - Siège social : 6 place des Degrés - Tour Landscape - 92800 Puteaux - Adresse postale : Immeuble Landscape - 6 place des Degrés - TSA 61117 - 92030 La Défense Cedex - Garant financier (Art. L.1251-49 et suivants du Code du Travail) BNP Paribas - 37/39 rue d'Anjou - 75008 Paris. entre.nous@manpower.fr - Directeur de la publication : Direction Marketing Communication de ManpowerGroup - Réalisation : Dialogues Conseil - N° ISSN : 1626-8563.

ENTRE NOUS

La newsletter des salariés intérimaires Manpower vous informe, chaque mois, sur les sujets qui vous concernent.



**Retrouve
les précédentes
éditions sur
Manpower.fr**





HOTLINE INTÉRIMAIRES 7J/7 - 24H/24

0 809 400 166

Service gratuit
+ prix appel

Dépose ta demande d'attestation, de duplicata ou toutes autres questions sur notre répondeur, la Hotline te recontacte dans un délai maximum de 24h (sur les jours ouvrés).

Depuis un mobile (coût forfait) ou un poste fixe (prix d'une communication locale)

CHAQUE JOUR // FAISONS GRANDIR LA CONFIANCE

Coordonnées des principaux organismes et institutions FASTT (Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire) :
www.fastt.org • AKTO - www.akto.fr • Prévoyance : www.intérimairesprevoyance.fr - Tél. : 0 974 507 507 •
CSEC Manpower : Tél. : 01 77 61 21 30 - www.csecmanpower.com • CSE CENTRE-EST : Tél. : 04 78 89 22 36 -
contact@csecentrestmanpower.com • CSE NORD : Tél. : 03 20 52 09 73 - csemanpowernord@orange.fr •
CSE ILE-DE-FRANCE : Tél. : 01 53 25 06 50 - infocse@manpoweridf.fr • CSE OUEST : Tél. : 02 51 83 70 71 -
info@cse-ouest-manpower.com • CSE SUD : Tél. : 05 61 49 30 00 - contact@csesudmanpower.com •
CSE SIEGE : csesiegemanpower.fr. La liste des Délégués Syndicaux Centraux et des DS est disponible sur le site
informations Sociales.

- ▶ Manpower, Agent de tous les Talents
- ▶ Manpower recrute aussi pour Manpower
- ▶ Toutes nos agences dorénavant accessibles
- ▶ SEEPH 2024 : Manpower se mobilise
- ▶ Pourquoi et comment faire reconnaître ton handicap ?
- ▶ Tu es reconnu(e) Travailleur Handicapé ?
- ▶ Élections professionnelles
- ▶ Le CDI-Intérimaire fête ses 10 ans !
- ▶ Compte Epargne Temps

▶ Restons connectés



**TRAVAIL &
HANDICAP**

**Ta force,
ce sont tes
compétences !**

